



Régie de l'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille
Compte rendu de la réunion du Conseil d'exploitation du 06 juin 2023

Le Conseil d'exploitation s'est réuni, dûment convoqué, le 06 juin 2023 à 10h00, au siège du Syndicat mixte à Pont-l'Abbé.

Sont présents, les membres suivants :

Madame Nathalie CARROT-TANNEAU, 1 ^{ère} Vice-présidente du Conseil d'exploitation
Madame Céline GAZ-LE TENDRE, représentante du Comité syndical
Madame Gwénola LE TROADEC, Maire de Penmarc'h
Madame Gaël LE MEUR, Vice-présidente du Conseil d'exploitation
Monsieur Marc BIGOT, Maire de Concarneau
Monsieur Yvan MOULLEC, Vice-Président du Conseil d'exploitation et Maire de Plouhinec
Monsieur Dominique BOUCHERON, représentant Madame la Maire de Douarnenez
Monsieur Hugues De PENFENTENYO, représentant Madame la Maire de Loctudy
Monsieur François MEVEL, membre titulaire des représentants des usagers de la plaisance
Monsieur Charles-Éric RAISIN, membre suppléant des représentants des usagers de la plaisance
Monsieur Joël RAGUENES, membre suppléant représentant des usagers de la plaisance

Sont excusés, les membres suivants :

Monsieur Maël de CALAN, Président du Syndicat mixte et du Conseil d'exploitation, représenté par Madame Nathalie CARROT-TANNEAU
Monsieur Bernard GRIFFON, membre titulaire des représentants des usagers de la plaisance
Monsieur Daniel LE PRAT, représentant Madame la Maire de Treffiagat
Monsieur Stéphane LE DOARE, représentant du Comité syndical
Madame Jocelyne POITEVIN, représentante du Comité syndical, Maire de Douarnenez et ayant donné mandat à Monsieur Dominique BOUCHERON
Madame Christine ZAMUNER, représentante du Comité syndical et Maire de Loctudy et ayant donné mandat à Monsieur Hugues De PENFENTENYO

Sont invités, les membres suivants :

Yves TEURTROY

Assistaient également :

- Les services du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille



Régie de l'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille
Compte rendu de la réunion du Conseil d'exploitation du 06 juin 2023

Le Conseil d'exploitation s'est réuni, dûment convoqué, le 06 juin 2023 à 10h00, au siège du Syndicat mixte à Pont-l'Abbé.

Sont présents, les membres suivants :

Madame Nathalie CARROT-TANNEAU, 1 ^{ère} Vice-présidente du Conseil d'exploitation
Madame Céline GAZ-LE TENDRE, représentante du Comité syndical
Madame Gwénola LE TROADEC, Maire de Penmarc'h
Madame Gaël LE MEUR, Vice-présidente du Conseil d'exploitation
Monsieur Marc BIGOT, Maire de Concarneau
Monsieur Yvan MOULLEC, Vice-Président du Conseil d'exploitation et Maire de Plouhinec
Monsieur Dominique BOUCHERON, représentant Madame la Maire de Douarnenez
Monsieur Hugues De PENFENTENYO, représentant Madame la Maire de Loctudy
Monsieur François MEVEL, membre titulaire des représentants des usagers de la plaisance
Monsieur Charles-Éric RAISIN, membre suppléant des représentants des usagers de la plaisance
Monsieur Joël RAGUENES, membre suppléant représentant des usagers de la plaisance

Sont excusés, les membres suivants :

Monsieur Maël de CALAN, Président du Syndicat mixte et du Conseil d'exploitation, représenté par Madame Nathalie CARROT-TANNEAU
Monsieur Bernard GRIFFON, membre titulaire des représentants des usagers de la plaisance
Monsieur Daniel LE PRAT, représentant Madame la Maire de Treffiagat
Monsieur Stéphane LE DOARE, représentant du Comité syndical
Madame Jocelyne POITEVIN, représentante du Comité syndical, Maire de Douarnenez et ayant donné mandat à Monsieur Dominique BOUCHERON
Madame Christine ZAMUNER, représentante du Comité syndical et Maire de Loctudy et ayant donné mandat à Monsieur Hugues De PENFENTENYO

Sont invités, les membres suivants :

Yves TEURTROY

Assistaient également :

- Les services du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille

L'ordre du jour de la séance est rappelé :

1. Exercice 2022
2. Exercice 2023 : décision modificative n°1
3. Travaux 2023
4. Ressources humaines : information sur les recrutements
5. Questions diverses

La séance débute à 10h00. Nathalie CARROT-TANNEAU excuse Monsieur le Président du Syndicat mixte et procède à l'appel des membres du Conseil d'exploitation. Il est rappelé l'ordre du jour du Conseil d'exploitation.

Nathalie CARROT-TANNEAU informe les membres du conseil d'exploitation du départ de Véronique LEBoulleux qui interviendra dorénavant au Département du Finistère auprès de Maël DE CALAN. Un nouveau directeur sera ainsi présenté prochainement.

1 – Exercice 2022

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Monsieur MEVEL souligne l'aspect succinct de la présentation et souhaite que les comptes soient présentés par port.

Il est répondu que cette remarque déjà réalisée au préalable a été prise en compte et une présentation différente sera proposée au mois de novembre lors du prochain conseil d'exploitation. Une comptabilité analytique sera présentée par port.

Pour le compte de gestion 2022, le Conseil d'exploitation émet un avis favorable à la majorité des membres présents, à l'exception de Monsieur MEVEL qui émet une opposition sur la forme de ce qui est présenté.

Pour le compte administratif 2022, le Conseil d'exploitation émet un avis favorable à la majorité des membres présents, à l'exception de Monsieur MEVEL qui émet une abstention sur ce qui est présenté.

Pour l'affectation définitive des résultats 2022, le Conseil d'exploitation émet, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable.

2 – Décision modificative n°1 de l'exercice 2023 SPIC (M4)

Une présentation est faite sur la base du diaporama. Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil d'exploitation émet, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable.

3 – Point sur l'activité plaisance : état des travaux préparatoires

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Monsieur DE PENFENTENYO souligne que le port de Loctudy avait renoncé à s'inscrire dans la démarche Ports Propres du fait d'être dans l'obligation d'acquérir une pompe à eaux grises et de l'investissement financier que cela représentait. Le modèle retenu représentait un coût de 10 000 € à 15 000 € pour un usage très restreint.

Il est répondu qu'un véritable travail de pédagogie et de sensibilisation auprès des plaisanciers doit être réalisé pour l'utilisation d'un tel équipement. Il est vrai également que les ports sont de plus en plus structurants et n'ont d'autre choix que de s'équiper. A terme cela sera probablement imposé par les services de l'Etat.

Monsieur TEURTROY souligne l'interdiction de rejeter les eaux noires dans les ports.

Monsieur RAGUENES souligne qu'il n'est pas interdit en pleine mer de rejeter les eaux noires ou grises. Il n'y a par conséquent aucune obligation d'utiliser les structures qui se trouvent dans les ports.

Madame LE MEUR souhaiterait savoir si l'action concernant la collecte des annexes abandonnées réalisée à l'Ile-Tudy est également prévue sur d'autres zones portuaires, et souhaiterait également connaître le volume retiré.

En effet, ce nettoyage se fait progressivement sur d'autres ports, à Concarneau par exemple. De même, des campagnes de rappel de l'obligation d'identification des annexes sont également réalisées. Les annexes sont collectées, stockées, puis détruites si l'utilisateur ne se manifeste pas. Il n'y a pas de données précises à ce jour, mais outre les annexes, des planches à voiles, de même que des canoës-kayaks ou autres engins de plages ont été collectés. Un bilan sera en effet proposé.

Monsieur TEURTROY souhaiterait savoir si les sanitaires aménagés à l'Ile-Tudy pour les plaisanciers en escale seront accessibles pour l'ensemble des plaisanciers.

Il est précisé que les sanitaires à l'Ile-Tudy seront uniquement réservés aux plaisanciers en escale.

Monsieur RAISIN souhaiterait savoir ce qu'il en est du ponton des annexes et souligne qu'il est à la disposition du Syndicat mixte pour échanger sur le sujet.

Il est répondu qu'un mail lui a bien été transmis pour un rendez-vous sur place.

Monsieur RAISIN souligne qu'il n'a reçu aucun mail suite à un problème de messagerie.

Il est précisé que les travaux ne pourront pas être réalisés cette année. Suite à une étude préalable, il s'avère qu'il n'est pas possible de rajouter deux pontons pour les racks à annexes. Il est par conséquent nécessaire de réfléchir à une autre solution et de l'inscrire dans le calendrier des travaux de l'ensemble des ports. Pour rappel, des travaux ont été réalisés il y a deux ans pour améliorer cette situation.

Madame LE TROADEC souligne qu'elle souhaiterait être présente lors de futurs travaux réalisés sur le port de Saint-Guérolé.

Cela sera possible en fonction du calendrier de l'équipe technique. Il est précisé que Jean Michel BEZIE remplace Stéphane CARNET en tant que commandant de port pour Douarnenez, Audierne et Saint-Guérolé. Il représente la police portuaire et n'est pas en charge de la réalisation des travaux.

Monsieur BOUCHERON souhaiterait obtenir les données relatives à l'exploitation de l'espace plaisance de Douarnenez par les associations.

Il est répondu que le nombre de plaisanciers par association est transmis chaque année au syndicat mixte, ce qui permet de calculer le montant de l'AOT de chaque association.

Information post réunion : Suite au retour des associations, voici quelques éléments statistiques :

- Amicale des Inscrits Maritimes
 - o Nombre d'adhérents : 44
 - o Nombre de personnes en liste d'attente : 1
- Amicale des Plaisanciers du Rosmeur
 - o Nombre d'adhérents : 103
 - o Nombre de personnes en liste d'attente : 93
- Amicale des Plaisanciers du Vieux Port
 - o Nombre d'adhérents : 78
 - o Nombre de personnes en liste d'attente : 0
- Amicale du Vieux Môle
 - o Nombre d'adhérents : 17
 - o Nombre de personnes en liste d'attente : 3

Monsieur RAGUENES souligne que l'ensemble des associations possède un bureau dont il est le représentant.

Monsieur DE PENFENTENYO souhaite savoir si pour l'ensemble des ports gérés par le Syndicat mixte, la liste d'attente est payante.

Il est répondu par l'affirmative.

4 – Ressources humaines : information sur les recrutements 2023

Une présentation est faite sur la base du diaporama. Il n'y a pas de remarque.

5 – Questions diverses

Monsieur TEURTROY rapporte qu'au port de Loctudy, les personnes assignées au nettoyage de l'aire de carénage auraient rejeté dans le port les déchets issus du nettoyage.

Monsieur DE PENFENTENYO prend bien note de la remarque.

Information post réunion : courriel transmis par Monsieur DE PENFENTENYO à Monsieur RASSENEUR :

« Au cours de cette réunion, un membre du Bureau, très cordialement, m'a interpellé pour me faire savoir que le Port de Plaisance avait balayé dans les eaux du port les coquillages et autres organismes marins morts présents sur l'aire de carénage du port de plaisance.

J'ai naturellement interrogé l'équipe du port ; cette dernière m'a certifié qu'à l'occasion de l'entretien de la surface dédiée aux carénages, la totalité des organismes récoltés sont systématiquement ensachés et confiés à la déchèterie pour destruction.

L'équipe du port respecte strictement la procédure de collecte pour être irréprochable en matière d'environnement auquel nous sommes tous attaché et vis à vis de la police de l'eau qui contrôle très naturellement notre station de carénage. Il reste qu'il est possible qu'une entreprise présente sur le port ou des particuliers ayant caréné leurs bateaux soit à l'origine de ce désordre. Nous allons faire de la

pédagogie auprès de tous, pros, particuliers et l'APLOC pour le respect de cette procédure. Merci de transmettre cette information aux membres de notre assemblée ».

Monsieur TEURTROY souhaite savoir si Le Syndicat mixte peut réaliser une campagne de sensibilisation pour les plaisanciers en ce qui concerne les déchets recensés sur les ports.

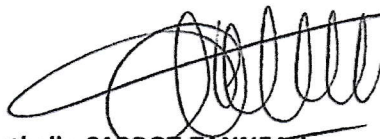
Il est répondu que dans le cadre d'opérations Ports Propres, des actions de sensibilisation seront faites. Des affiches peuvent également être apposées dans les espaces portuaires.

Malheureusement, il est souligné que l'affichage n'apportera pas de façon systématique un résultat efficace. Cela dépend surtout des comportements qui changent et évoluent.

L'ordre du jour étant épuisé, la 1^{ère} Vice-présidente lève la séance à 11h10.

Pont-L'Abbé, le **24 JUIL. 2023**

Pour le Président du Conseil d'exploitation de la
Régie de l'exploitation des ports de plaisance de
Cornouaille,
La 1^{ère} Vice-présidente du Conseil d'exploitation de
la Régie de l'exploitation des ports de plaisance de
Cornouaille,



Nathalie CARROT-TANNEAU